



Les élus vous présentent le

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 4 – Décembre 2021

Résumé du conseil municipal

Le Jeudi 9 Décembre 2021 à 20h30

Présents :

ANTION Olivier, CHEVRIER Nathalie, CHEVRY Violaine, DEFRANOUX André, COLOMBAIN Camille, DIDOT Marie, EFE Aurélie, FREMIOT Jérémy, GRAND Stéphanie, GORNET Patricia, GRANDMAIRE Anthony, GRANDMAIRE Wilfrid, PERRIN Stéphanie, TOURNATORY Sandrine, VINCENT Patrice.

Installation du nouveau Conseil Municipal à la suite du second tour des élections du Dimanche 5 Décembre 2021

Élection du Maire :

M. Wilfrid GRANDMAIRE est élu Maire par 14 voix, soit la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.

Élection des Adjointes :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal fixe à l'unanimité le nombre des Adjointes à quatre :

- **Mme Stéphanie GRAND est élue 1^{ère} Adjointe**, par 13 voix, soit la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.
- **M. Jérémy FREMIOT est élu 2^{ème} Adjoint**, par 14 voix, soit la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.
- **M. André DEFRANOUX est élu 3^{ème} Adjoint**, par 14 voix, soit la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.
- **Mme Patricia GORNET est élue 4^{ème} Adjointe**, par 13 voix, soit la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin.

- **Conformément à l'ordre du tableau :**

- M. Wilfrid GRANDMAIRE Maire,
- Mme Stéphanie GRAND, 1^{ère} Adjointe,

Seront délégués à la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

Élection des conseillers délégués :

Le conseil fixe à un, le nombre de conseiller municipal auquel M. le Maire pourra déléguer une partie de ses fonctions :

- Monsieur GRANDMAIRE Anthony est élu conseiller délégué, par 14 voix, soit la majorité absolue, au 1^{er} tour du scrutin.

Le détail des délégations sera annexé à la fin du bulletin.

Indemnités : (proposition acceptée à l'unanimité)

Le conseil fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjointes et du conseiller délégué comme suit :

- Indemnité du Maire, à 35,20% de l'indice sommital de la fonction publique.
- Indemnité du 1^{er} Adjoint, à 11,5% de l'indice sommital de la fonction publique.
- 2^{ème} et 3^{ème} Adjointes à 10,70% de l'indice sommital de la fonction publique.
- Indemnité du 4^{ème} Adjoint et du conseiller municipal délégué à 7,5% de l'indice sommital de la fonction publique.

A noter que le Maire renonce à percevoir la rémunération maximale. La différence sera reportée sur l'enveloppe « Adjointes et délégué » permettant un plus juste équilibre au niveau des fonctions et des engagements.

Délégation du conseil municipal au Maire : (proposition acceptée à l'unanimité)

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat et par délégation du conseil municipal, d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3.

Chacune des décisions prises par le Maire fait l'objet d'un compte-rendu au conseil municipal.

Délégation du conseil municipal au Maire : (proposition acceptée à l'unanimité)

Les actes administratifs et financiers dématérialisés nécessitent une signature électronique. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de lui déléguer la signature électronique.

Convention de servitude ENEDIS : (proposition acceptée à l'unanimité)

Le 29 septembre 2020, la commune a consenti au profit d'ENEDIS, une servitude relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles communales A 544, 913 et 590. L'acte est régularisé aux frais de la société ENEDIS.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution des servitudes ainsi que tous documents y afférent.

Destination des coupes de l'état d'assiette 2022 : (proposition acceptée à l'unanimité)

Il est proposé au conseil municipal de fixer comme suit la destination des produits des coupes des parcelles diverses (11, 12, 14, 15, 23, 24, 3, 6) 165 m³ et parcelle 17.u 239m³ figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2022.

Vente en bloc et sur pied : (proposition acceptée à l'unanimité)

Il est demandé au conseil municipal de fixer comme suit la destination des produits des coupes des parcelles P1, p12 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2022.

- Vente en bloc et sur pied

Informations diverses :

Colis de Noël des aînés :

Pour des raisons sanitaires, le repas des aînés ne pouvant avoir lieu, des paniers ont été offerts garnis de produits locaux. Ainsi la distribution des colis de Noël a eu lieu samedi 11 décembre. Une seconde tournée sera organisée le samedi 18 décembre pour les colis n'ayant pu être initialement délivrés.

Visite de Saint Nicolas :

Après avoir visité la crèche et les entreprises du village, Saint Nicolas très attendu par les écoliers de Dinozé a été accueilli avec ferveur par les uns et un peu de crainte par les autres. Accompagné de son acolyte le père fouettard toujours aussi redouté, Saint Nicolas a eu un petit mot personnalisé pour chaque enfant des écoles, a reçu de beaux dessins confectionnés par les écoliers et écouté de jolies chansons préparées avec soin par les plus petits et leurs enseignantes. L'équipe municipale a prêté main forte au Saint Père pour gâter nos enfants de quelques friandises, aidée par l'association « Les amis de l'école » qui a offert un livre adapté à chaque niveau des deux classes. Saint Nicolas a promis aux enfants de revenir l'année prochaine, le rendez-vous est déjà pris pour décembre 2022.

Bacs à sel de déneigement :

La municipalité vient de déployer 10 bacs à sel (couverts oranges en bordure des routes) dans les endroits stratégiques dangereux. Les bacs à sel, équipés d'une pelle sont à la disposition des habitants en cas de besoin (neige, verglas.). Ils ont pour objectif d'améliorer notre réseau en cas de conditions climatiques difficiles. **Il est bon de rappeler à tous, que nous n'avons qu'un agent municipal et que ce dernier ne peut pas être partout en même temps.**

Nous vous demandons d'être particulièrement vigilants et de nous signaler les dysfonctionnements éventuels constatés. Le sel doit être utilisé sur nos réseaux routiers (principalement dans les descentes, les stops et carrefours dangereux) de manière raisonnable et en aucun cas sur des espaces privés. Une évaluation du dispositif sera effectuée en fin d'hiver, vos remarques et suggestions sont les bienvenues.

La vitesse dans nos rues : 3 radars pédagogiques déployés :

La sécurité, une priorité de l'équipe municipale.

Un premier radar pédagogique vient d'être installé à la Roche Guerin (entrée côté Epinal), le second dans la rue de la Papeterie et un troisième qui sera mobile et pourra être utilisé en fonction des besoins sur la rue Camille Krantz. Les statistiques montrent que la présence d'un radar entraîne une diminution de la vitesse de l'ordre de 20 km/h en moyenne. La vitesse et la sécurité représentent une préoccupation majeure de la municipalité. Le dispositif sera complété très vite par une sécurisation des passages piétons au centre du village, ainsi les véhicules approchant d'un passage piéton à une vitesse de plus de 50km/h déclencheront un flash d'avertissement signalant un danger.

Une subvention sur les fonds de concours de la CAE a été sollicitée fin novembre, la somme de 3000€ soit environ 50% du montant de l'investissement HT a été accordée à la commune de Dinozé le 13 Décembre 2021 par le conseil communautaire.

Plaques de rue :

Les propriétaires des constructions récentes qui n'ont pas été équipées en plaques de rue (numéro) peuvent se faire connaître en mairie, une commande sera réalisée au premier trimestre 2022.

Dépôt de sapins de Noël :

A la demande de la municipalité et en partenariat avec le SICOVAD, un point de collecte des sapins de Noël sera mis en place au niveau du parking de l'école de Dinozé début janvier et jusqu'au 16 janvier, délais de rigueur, vous pourrez déposer vos sapins. Attention, seuls seront acceptés les sapins naturels débarrassés de leurs boules, guirlandes, exempts de neige artificielle et de sacs à sapins. Hauteur maximale 1,5 m (ou en bouts équivalents). Ces derniers seront valorisés et transformés en compost par le SICOVAD.

Dysfonctionnement du réseau d'eau :

Nous avons connu plusieurs dysfonctionnements ces dernières semaines sur l'approvisionnement en eau (forte odeur de chlore et rupture de l'alimentation). Il est utile de rappeler que l'eau est depuis quelques temps une compétence de la communauté d'agglomération, la commune ne peut intervenir sur les réseaux, par contre elle reste en liaison avec le service d'astreinte de nuit et week-end. La municipalité est intervenue auprès de la CAE et interviendra autant qu'il le faudra dans l'avenir. Pour toutes les questions courantes vous pouvez vous adresser au pôle « CAE eau d'HADOL » qui gère le réseau communautaire au 09 29 32 53 10.

Vigilance cambriolage :

Soyez prudents, des maisons ont été visitées par des personnes malveillantes alors même que les occupants se trouvaient à proximité en pleine journée. Veillez à bien fermer vos portes et une vigilance mutuelle dans les quartiers représente la meilleure protection. N'hésitez pas à prévenir la mairie ou la gendarmerie si vous relevez des comportements suspects.

Suivez l'actualité de Dinozé sur :

Notre site internet

<https://dinoze.fr>

Notre page Facebook

<https://www.facebook.com/DinozeOfficiel>



La mairie sera fermée du Lundi 27 Décembre 2021 au Lundi 03 Janvier 2022.

Délégations de fonction aux adjoints et conseiller délégué

	Délégations de fonctions
Stéphanie GRAND 1ère Adjointe	Scolaire – temps périscolaire – cantine – garderie Suivi du personnel : ATSEM et intervenants extérieurs Liaison avec l'ASC et l'EHPAD Sports – loisirs – culture Associations Réunions communautaires en appui du maire Présence et permanence mairie
<u>Travail collaboratif des 2 adjoints et mutualisation des compétences et des connaissances</u> Jérémy FREMIOT 2^{ème} Adjoint André DEFRANOUX 3^{ème} Adjoint	Transition écologique – cadre de vie Location salle de convivialité Urbanisme : PLU, permis de construire, déclaration préalable, développement durable Travaux Voiries Patrimoine communal Bâtiments communaux Forêt Suivi de l'employé communal Gestion stockage matériel – espaces verts
Patricia GORNET 4^{ème} adjointe	Aide à la personne Social Repas des aînés Fêtes et cérémonies Commissions des solidarités Lien avec les habitants et les différentes instances partenaires
Anthony GRANDMAIRE Conseiller délégué	Responsable communication Suivi et animation du site Internet communal Suivi et animation de la page Facebook et réseaux sociaux Référant informatique Élaboration de la revue numérique municipale et divers documents Lien avec les habitants et les différentes instances partenaires



*L'équipe municipale vous souhaite
de Joyeuses fêtes de fin d'année !*



Document mis en page par Anthony GRANDMAIRE